

**COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE**  
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance du 17 mars 2022

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents** : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESELEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mme Laëtitia VIVIER

**Excusés** : M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

**Absents** : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

**Secrétaire de séance** : Mme Pierrette POUSSET

**Date de convocation** : 9 mars 2022

**Date d'affichage** : 21 mars 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 2

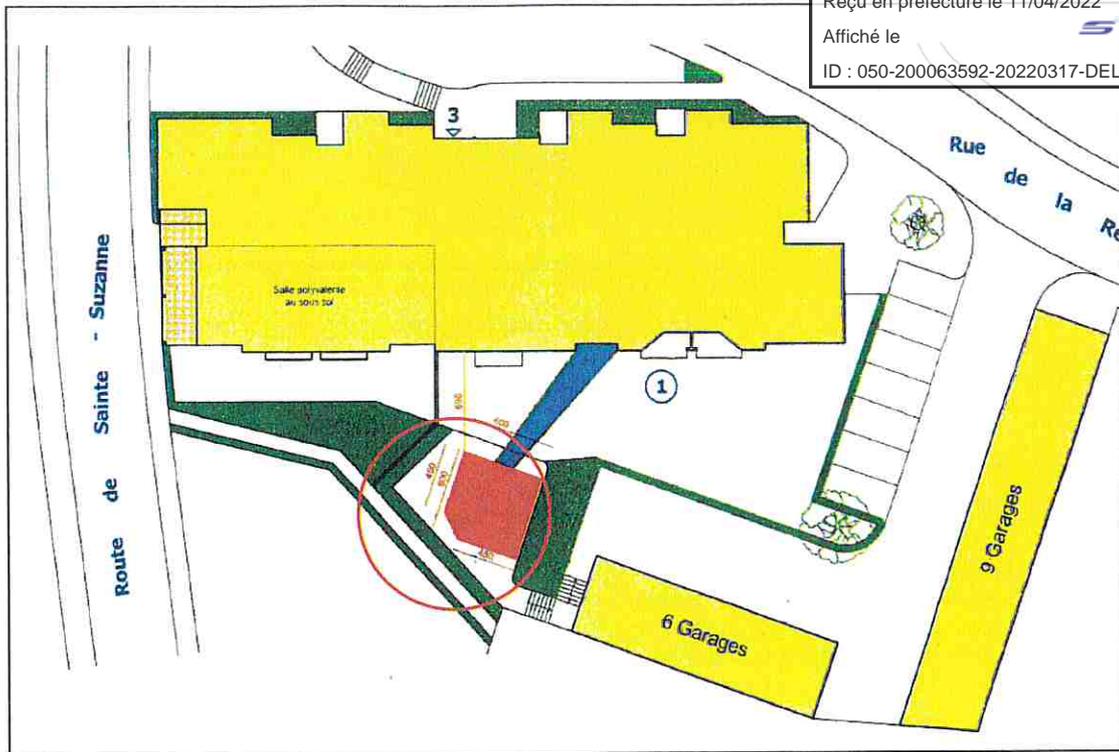
Votants : 26

**Délib. n°2022-026 : Foncier - cession d'une portion de la parcelle AB 572 (3 rue de la République) à  
Manche Habitat**

Manche Habitat s'apprête à lancer des travaux d'installation d'une pompe à chaleur (PAC) collective destinée à chauffer l'immeuble d'habitations situé 3 rue de la République à Condé-sur-Vire.

Le bailleur social aurait besoin d'une emprise foncière d'environ 35 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle AB n°572. Il sollicite l'acquisition de l'emprise nécessaire ainsi que la constitution d'une servitude de passage pour les réseaux de chauffage entre la PAC et le bâtiment.

La salle Lanchantin, située au rez-de-chaussée de l'immeuble, pourra être raccordée au nouveau mode de chauffage.



Vu l'avis de France Domaine en date du 10/08/2021 qui a estimé le chemin à 15 € le m<sup>2</sup> ;

Après délibération, le Conseil municipal :

#### DECIDE

- Céder, au prix de 15 € le m<sup>2</sup>, une portion de terrain d'environ 35 m<sup>2</sup> (avant passage du géomètre) à détacher de la parcelle cadastrée AB 572, à Manche Habitat domicilié au 5 rue Emile Enault, 50010 Saint-Lô, en vue de permettre l'implantation d'une pompe à chaleur collective ;
- Accepter la constitution, au profit de Manche Habitat, de servitudes de réseaux entre le bâtiment d'habitations et la pompe à chaleur ;
- Dire que l'acte sera rédigé par les services de Manche Habitat ;
- Donner pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à la cession amiable.

Pour : 26	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Laurent PIEN

